

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **15**  
présents : **13**  
votants : **13**

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de monsieur Edgar VERNAY, Maire.

**OBJET : Election des membres  
de la Commission d'Appel  
d'Offres (CAO)**

**Date de convocation du Conseil Municipal :**

Le 9 avril 2026

**Présents** : VERNAY Edgar – BERZAIM Nathalie – BONIFACE José – MARTINS Séverine – SALEIX Frédéric (*arrivé à 18h42*) - DUCHER Michel – ANTOINE Séverine - GIRAUD Valérie – CORGIER Vanessa GAMIZ Jimmy – GOUBY Julien - BERUJAT Amandine - DEGUEURCE Clément.

Délibération n° 2026 / 0024

**Absents excusés** : GUADAGNA Anaïs – CHAIZE Simon.

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie BERZAIM.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées des Marchés Publics et facultativement dans les procédures adaptées. Celle-ci doit être composée, en application du code de la Commande Publique : du Maire (Président de la CAO) de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants au sein du conseil municipal. L'élection des membres est votée au scrutin secret, sauf s'il est décidé à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Oui cet exposé et après avoir délibéré par vote à mains levées (13 voix pour), le conseil municipal a élu les membres suivants :

**3 membres titulaires**

- Séverine MARTINS
- Frédéric SALEIX
- Nathalie BERZAIM

**3 membres suppléants**

- José BONIFACE
- Vanessa CORGIER
- Julien GOUBY

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 16 avril 2026

Le Maire,  
Edgar VERNAY



La secrétaire de séance,  
Nathalie BERZAIM

